
**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

Liste par ministère ou organisme

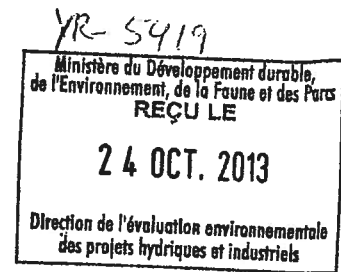
no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	22 octobre 2013	1 page.
2.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives	Lucien-Pierre Bouchard	12 juillet 2013	2 pages.
3.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Gaétan Lessard		1 page.
4.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Jacques Viger		1 page.
5.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination	Marcel Grenier	4 juillet 2013	1 page.
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise hydrique	Christine Gélinas	11 juillet 2013	1 page.
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	24 octobre 2013	2 pages.
8.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	15 juillet 2013	2 pages.
9.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	12 juillet 2013	2 pages.
10.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	12 juillet 2013	2 pages.
11.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement	Lise Boudreau	21 juin 2013	1 page.
12.	Tourisme Québec	Direction du partenariat et des programmes d'aide financière en tourisme	François Côté	4 juillet 2013	1 page.



Direction générale des relations avec les Autochtones
et des initiatives économiques

Québec, le 22 octobre 2013

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie Guyart, 6^e étage
675, René Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous (Dossier 3211-04-053)

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 3 octobre 2013 adressée à M. Michel Létourneau, secrétaire général associé aux Affaires autochtones, concernant l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet.

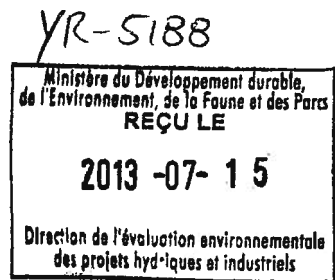
Nous avons pris connaissance des réponses fournies par l'initiateur du projet aux questions soulevées et nous désirons vous informer que nous n'avons aucun commentaire à émettre.

Cependant, il convient de rappeler que toutes les démarches de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplaceraient pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard



Québec, le 12 juillet 2013

- m G

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à
Grands-Remous (3211-04-053)

Monsieur,

Je donne suite à la lettre du 17 juin 2013, adressée à M. Michel Létourneau, concernant l'objet cité et dans laquelle les commentaires du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) étaient sollicités par votre ministère.

Conformément à notre champ de compétence, il est difficile pour le SAA de vérifier si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable, tout comme il nous est impossible de nous prononcer quant à la recevabilité de l'étude d'impact, car il ne relève pas de notre expertise de nous prononcer sur des aspects aussi techniques. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si tous les éléments requis par la directive ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif).

Toutefois, nous avons pris connaissance du contenu de l'étude d'impact que vous nous avez soumise, et souhaitons apporter les commentaires suivants. Les informations fournies par l'initiateur concernant les Autochtones ne semblent pas, à notre avis, suffire pour répondre aux exigences de la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Plus particulièrement, nous croyons que les impacts potentiels sur les communautés autochtones susceptibles d'être visées par le projet devraient être davantage explorés. Nous constatons d'ailleurs, selon les informations contenues à l'étude d'impact, que cette dernière ne réfère aucunement à la présence des Algonquins sur le territoire et que les communautés autochtones n'ont pas fait l'objet de communication de la part du promoteur. Ainsi, nous suggérons que le MDDEFP questionne le promoteur sur ces sujets.

Cependant, il convient de rappeler que toute démarche de consultation que pourrait entreprendre l'initiateur auprès des Autochtones ne remplacerait pas l'obligation de la Couronne de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet. Ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* élaboré à cette fin, une telle obligation existe dans ce dossier.

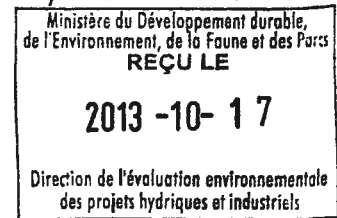
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Lucien-Pierre Bouchard

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de l'Outaouais,
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



→ MG

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale, des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville
à Grand-Remous
(Dossier : 3211-04-453)**

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 octobre 2013, concernant notre contribution à l'analyse environnementale du projet mentionné en rubrique, nous vous informons que le ministère de la Sécurité publique considère que les renseignements demandés sur les sujets qui relèvent de sa compétence ont été traités de façon satisfaisante et valable.

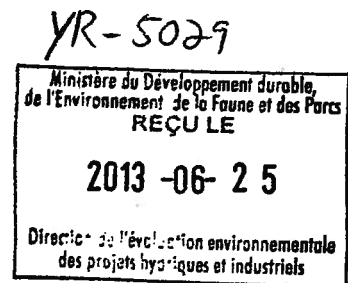
Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Marc-André Périard, conseiller en sécurité civile. Vous pouvez le rejoindre à Gatineau par téléphone au 819 772-3737 poste 42702, ou encore par courriel à marc-andre.periard@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gaétan Lessard, directeur régional
Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais,
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de l'Outaouais,
de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec



Monsieur Yves Rochon
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

→ AB
DM

**Objet : Étude d'impact – Projet d'agrandissement du port de plaisance
de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous**
N/Réf : 3211-04-053

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 17 juin 2013, concernant notre contribution à l'analyse environnementale du projet mentionné en rubrique, nous vous informons que le ministère de la Sécurité publique considère le projet recevable en regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence.

En effet, l'initiateur du projet a pris en considération les zones d'inondation et de la mise en place d'un plan de mesures d'urgence au moment de la rédaction de l'étude d'impact.

Toutefois, il serait intéressant à ce que le plan de mesures d'urgence de la pourvoirie soit arrimé avec celui de la municipalité de Grand-Remous.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Marc-André Périard, conseiller en sécurité civile. Vous pouvez le rejoindre à Gatineau par téléphone au 819 772-3737 poste 42702 ou encore par courriel à marc-andre.periard@msp.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Jacques Viger

Le 4 juillet 2013

Monsieur Yves Rochon
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juin 2013 concernant la recevabilité de l'étude d'impact relative au projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous (3211-04-053).

Après analyse, le ministère des Ressources naturelles considère que l'étude d'impact est recevable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Gilles Lehoux, responsable de ce dossier à la Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3115.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

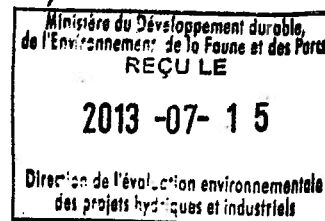


Marcel Grenier

MG/GL/dh

C'est le 19 septembre 2012 que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est devenu le ministère des Ressources naturelles. Le Ministère a fait le choix d'écouler les inventaires de papeterie portant l'ancienne signature ministérielle, afin de réduire les coûts et d'éviter le gaspillage.

Direction de l'expertise hydrique



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Rochon, directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets
hydriques et industriels

DATE : Le 11 juillet 2013

OBJET : **Analyse de recevabilité de l'étude d'impact -
Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez
Rainville à Grand-Remous**

V/Réf. : 3211-04-053

La présente note fait suite à la demande de votre Direction datée du 17 juin 2013 concernant le sujet mentionné en titre, plus spécifiquement pour connaître l'avis du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) quant à la recevabilité de ce projet.

Suite à l'analyse du document de l'étude d'impact sur l'environnement accompagnant cette demande, les ingénieurs et professionnels de la Direction de l'expertise hydrique m'avisent que les éléments de l'étude d'impact requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable eu égard à leurs champs de compétence.

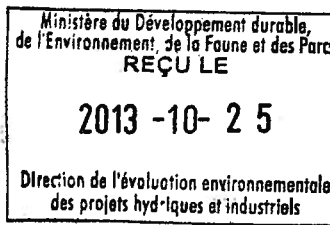
Si des questions ou commentaires surgissaient, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur François Godin, ingénieur et coordonnateur des avis et études du Service de l'hydrologie et de l'hydraulique (SHH) au CEHQ, au numéro de téléphone (418) 521-3993, poste 7309, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

La directrice par intérim,

Christine Gélinas
Christine Gélinas

CG/FG/cp

c. c. M^{me} Annie Bélanger, analyste DÉEPHI



NOTE

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 24 octobre 2013

OBJET : Deuxième avis relatif à la recevabilité du projet
d'« Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie
Chez Rainville à Grand-Remous » — Volet espèces
exotiques envahissantes

N^{os} DOSSIERS : SCW 749561; V/R 3211-04-053; N/R 5145-04-18 [477]

Cet avis fait suite à l'analyse des réponses aux questions et commentaires déposée par « Techni-Géni Environnement inc. » en septembre 2013, pour le compte de la Pourvoirie chez Rainville. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Il était demandé à l'initiateur de vérifier si des EEE étaient présentes sur les sites des travaux projetés. L'initiateur rapporte que l'observation des sites identifiés pour les travaux ne révèle pas la présence d'EEE, mais ne fournit aucune précision quant aux méthodes utilisées pour détecter le myriophylle à épi ou quelles espèces étaient recherchées sur la rive! La DPEP rappelle à l'initiateur l'importance de limiter la propagation d'EEE dans le cadre des travaux afin de réduire les impacts négatifs que pourraient avoir ces espèces sur la biodiversité et les habitats de la pourvoirie.

La DPEP considère que les renseignements fournis par l'initiateur rendent l'étude d'impact recevable et le projet acceptable à l'égard des espèces exotiques envahissantes.

...2

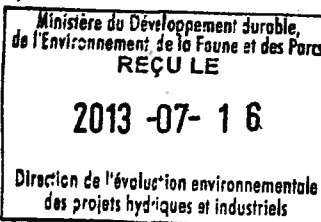
Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se



DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 15 juillet 2013

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« Agrandissement
du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à
Grand-Remous » — Volet milieux humides**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 749561; V/R 3211-04-053; N/R 5145-04-18 [477]

La présente fait suite à votre demande, datée du 17 juin 2013, sur la recevabilité du projet cité en objet. Elle porte exclusivement sur la recevabilité de l'étude quant au volet « milieux humides ».

Le projet propose de prolonger le quai brise-lame et le quai central de quelques sections de pont et de construire deux nouveaux quais qui impliqueront la mise en place de 28 blocs de béton dans le fond de l'eau. L'inventaire terrain réalisé par le consultant indique que le fond de la baie, sous ou à proximité des quais est dénudé de végétation.

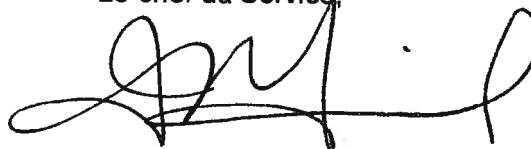
Également, aucune activité d'aménagement ou de construction n'est prévue sur les berges. Pour toutes les raisons énumérées, la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) juge que les impacts sur les milieux humides seront négligeables.

...2

Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude est jugée recevable et le projet acceptable. À moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à consulter la DPEP lors des étapes ultérieures du projet.

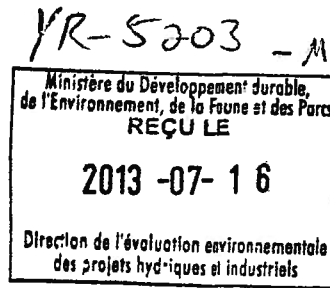
Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JPL', with a long horizontal stroke extending to the right.

JPL/IF/se

Jean-Pierre Laniel



DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 12 juillet 2013

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« Agrandissement
du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à
Grand-Remous » — Volet espèces exotiques envahissantes**

N^{os} DOSSIERS : SCW 749561; V/R 3211-04-053; N/R 5145-04-18 [477]

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet cité en objet, déposée par Techni-Géni Environnement inc. en mai 2013, pour le compte de la Pourvoirie chez Rainville. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

L'initiateur mentionne que les sites à l'étude sont peu propices à la végétation aquatique. La DPEP demande à l'initiateur de vérifier s'il y a du myriophylle à épi ou toute autre plante aquatique envahissante dans les sites des travaux projetés. En cas de détection, il devra localiser et quantifier l'abondance de ces espèces et transmettre ces informations à la DPEP. Il devra alors également indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour limiter leur propagation lors des travaux, tels que la récolte des fragments ou l'installation de filets pour limiter leur dérive.

L'initiateur rapporte également la présence de mauvaises herbes des champs dans la rive de la zone à l'étude, sans préciser de quelles espèces il s'agit. L'initiateur devra vérifier s'il y a présence d'EEE et transmettre leur localisation et abondance à la

...2

DPEP. Les déplacements dans ces secteurs devront être évités lors des travaux. L'initiateur devra également s'assurer de ne pas perturber les sols, ce qui serait alors favorable à leur propagation.

En conclusion, cette étude d'impact est non recevable eu égard aux EEE. Elle sera jugée recevable lorsque le promoteur fournira les informations demandées.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Simard au 418-521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : isabelle.simard@mddep.gouv.gc.ca.

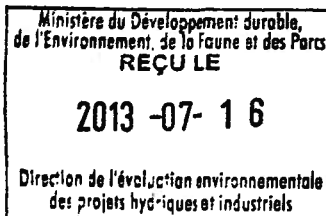
Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Laniel', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Laniel

JPL/IS/se

YR-5204 → mg



NOTE

DESTINATAIRE : M. Yves Rochon, directeur
Direction générale de l'évaluation environnementale
Direction des projets hydriques et industriels

EXPÉDITEUR : Jean-Pierre Laniel, chef de service
Service de l'expertise en biodiversité

DATE : Le 12 juillet 2013

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité du projet d'« Agrandissement
du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à
Grand-Remous » — Volet espèces floristiques menacées ou
vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 749561; V/R 3211-04-053; N/R 5145-04-18 [477]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 17 juin 2013 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en mai 2013 par le consultant « Techni-Géni Environnement inc. » et transmise par l'initiateur du projet « Pourvoirie chez Rainville ». Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2013), aucune espèce floristique à statut particulier n'est indiquée sur le territoire correspondant à la zone d'étude. Toutefois, celle-ci présente un potentiel pour une EFMVS, le rhynchospore à petites têtes (*Rhynchospora capitellata*), une espèce susceptible d'être désignée, de rang de priorité S2 pour la conservation, en déclin, d'observation estivale, qui croît principalement sur les rives rocheuses, caillouteuses ou sableuses humides ou sourceuses. Néanmoins, les inventaires réalisés en juillet 2011 n'ont recensé aucune espèce à statut particulier dans la zone d'étude (Annexe C).

...2

2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS

L'étude présente le bilan d'évaluation des impacts probables du projet entre la végétation et les activités de la phase de construction et d'exploitation. Ceux-ci seront principalement causés par la mise en place des deux nouveaux quais et de l'augmentation de la navigation. L'initiateur qualifie les impacts résiduels sur la composante de faibles voir nuls. L'initiateur du projet justifie cette analyse par l'absence de végétation en rive, du faible empiètement (21,9 m²) pour l'ancrage des quais sur le lit de la baie, de la quasi-absence de végétation en eau peu profonde et de la mise en place de mesures d'atténuation (p.26, 31, 32,33, 36,37).

3. MESURE D'ATTÉNUATION COURANTE ET PARTICULIÈRE

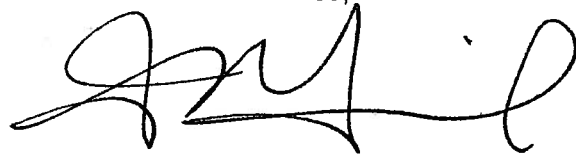
L'initiateur appliquera diverses mesures d'atténuation courantes en plus d'une particulière pour la végétation soit la limitation de la vitesse des bateaux afin de réduire l'érosion des berges (p. 36).

CONCLUSION

Après analyse, la DPEP considère l'étude d'impact recevable et acceptable eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se

De : [Boudreau, Lise](#)
A : [Grimard, Yves](#)
Cc : [Laplante, Manon](#)
Objet : projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville
Date : 21 juin 2013 14:19:32

Yves,

À ta demande, j'ai pris connaissance de l'étude d'impact du projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous et je constate que nous n'aurons pas d'avis à émettre sur le projet.

Lise Boudreau, biologiste M. Sc.

Service des avis et des expertises

Direction du suivi de l'état de l'environnement

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

675 boulevard René-Lévesque est, boîte 22, Québec

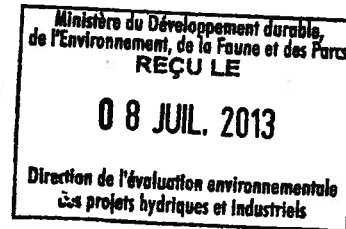
Québec G1R 5V7

téléphone: 418 521-3820 poste 4790

télécopieur: 418 643-9591

courriel: lise.boudreau@mddefp.gouv.qc.ca

Québec, le 4 juillet 2013



UR-5159 LAB

Monsieur Yves Rochon
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/D : 8686/022 Corr. : 106363

Objet : Demande d'avis – Agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Chez Rainville à Grand-Remous

Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juin dernier, nous demandant d'examiner la recevabilité de l'étude d'impact soumise par la pourvoirie Chez Rainville, concernant le projet cité en rubrique.

En ce qui concerne les sujets relevant de notre champ de compétence, les éléments requis par la directive ministérielle ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Si toutefois vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec madame Sonia Carignan, conseillère en développement touristique pour la région de l'Outaouais, qui peut être jointe au 418 643-5959, poste 3443.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

François Côté